

## Sur des lettres de Poivre au Sr Julienne

Le 10 juin 1770 - Desroches au Ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26.

Desroches envoie au ministre les lettres de Poivre à Julienne, et assure que les lettres injurieuses sont le fait de son secrétaire Chalan de Belval (Challan de Belleval), l'auteur de tous les désordres.

Yves Mathurin Julienne administre l'île Rodrigues depuis 1763, île dont on tire exclusivement des tortues de terre et de mer, particulièrement utiles aux scorbutiques. Rivalz de St Antoine y est exilé par Dumas en 1768, et deux lettres de Poivre à Julienne de cette époque ont été jugées indécentes. Desroches avait précédemment répondu au ministre qui s'inquiétait de ces lettres, dans une lettre en date du 20 décembre 1769.

---

A l'Isle de France, le 10 juin 1770

Monseigneur,

C'est avec un véritable regret que j'exécute l'ordre que vous me donnez par votre lettre datée du 1<sup>er</sup> avril de l'année dernière, de vous adresser celles que M. Poivre a écrites au Sr Julienne relativement à la détention du Sr Rivalz à Rodrigue.

Jamais Monseigneur vous ne me verrez hésiter lorsque je verrai votre volonté absolue de découvrir la vérité ; fut-elle contre moi-même, je vous la développerai, et certainement avec moins de répugnance que je n'en ai aujourd'hui à mettre en évidence le seul tort réel que je connaisse à M. Poivre.

Car il faut convenir que les deux lettres que vous m'ordonnez de vous envoyer en original, sont telles qu'on vous les a dépeintes. Je viens de recevoir du Sr Julienne toutes celles que cet ordonnateur lui a écrites depuis son arrivée dans cette colonie, jusqu'au moment où il l'a fait revenir de Rodrigue.

En les rassemblant toutes, j'ai du moins la satisfaction de pouvoir mettre sous vos yeux la différence totale qu'il y a du style de ces deux là à celui que M. Poivre emploie dans toutes les autres ; non seulement au style, mais à l'écriture, je crois reconnaître le Sr Chalan de Belval qui était alors son secrétaire : cet homme a été la cause de tous les désordres qui ont régné dans cette île. Sans lui, M. Dumas et M. Poivre auraient concouru unanimement au bien dont ils étaient capables l'un et l'autre ; j'ai sur cela des anecdotes certaines, et je ne peux guère douter qu'il ne fit en même temps un commerce immense, frauduleux, et contraire aux intérêts du Roi ; et cela a été poussé au point que l'on en a soupçonné M. Poivre lui-même qui certainement est de ce côté-là irréprochable.

Ce sont, Monseigneur, les deux lettres numérotées par le Sr Julienne : 5 et 6 qui ont excité avec raison toute votre indignation. Depuis ce temps M. Poivre a concouru avec moi de la meilleure grâce du monde à combler de biens cet homme qui ne songeait plus au passé lorsque je lui ai redemandé ces pièces. Je vous supplie de l'oublier vous-même, et d'être persuadé que je ne solliciterais pas votre indulgence en faveur de cet ordonnateur, si je n'avais sous les yeux des preuves non équivoques et continuelles de son zèle, de ses connaissances, de sa probité et de son désintéressement.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches.

\* \* \*